AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-12-74009892

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC ROUSSILLON
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
50 francs
Nouvelle série N° 37

TRAITEMENTS D'AUTOMNE CONTRE LES TAVELURES

Divers vergers de la circonscription ont souffert de développements inopinés de la tavelure dûs à des circonstances locales particulières.

Au printemps dans quelques vergers de la plaine littorale héraultaise l'accès fut difficile parfois impossible à la suite de précipitations abondantes et répétées, des attaques sur fruits ont laissé des traces et souvent des germes jusqu'à l'automne.

Par ailleurs, l'ouest du département de l'Aude est depuis près de deux mois victime de pluies aussi abondantes qu'inopportunes, la tavelure aura trouvé dans ces situations des conditions très favorables à son maintien.

On doit dès maintenant tenter de réduire les projections d'ascospores probables, au début de la prochaine campagne, en inhibant la formation des perithèces ou en les stérilisant ce qui empêchera ces projections. La réduction du nombre d'ascospores facilite la lutte printanière contre la tavelure.

On peut arrêter la formation des perithèces soit par l'enfouissement automnal des feuilles après leur chute soit par la pulvérisation hivernale de colorants nitrés sur les feuilles restant sur le sol des vergers et dans les fossés.

Ces mesures ne dispenseront pas de traitements minutieux au printemps mais elles réduiront les risques potentiels de contamination pré et post-floraux en particulier dans les vergers isolés.

Tirage du 29 Novembre 1974 2 200 exemplaires

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

P123

ABONNEMENTS 1975

Nous avons précédemment indiqué les nouveaux tarifs de l'abonnement aux Avertissements Agricoles (ces tarifs sont rappelés par ailleurs).

Nous insistons auprès de nos lecteurs pour qu'ils nous renouvellent leur confiance le plus rapidement possible, le versement au compte courant postal du Régisseur de Recettes est le mode de paiement le plus simple.

Nous attirons l'attention de tous sur le fait que les avis de traitements concernant la vigne ne seront plus communiqués à la presse laquelle ne recevra qu'une brève information.

D'autre part, certains de nos lecteurs des départements du Gard et de l'Hérault recevaient notre bulletin par le canal des Associations Climatologiques de ces départements, désormais ces lecteurs doivent, pour être rapidement informés, s'abonner directement aux conditions générales que nous indiquons.

Nous souhaitons que ces dispositions permettent aux agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs et oléiculteurs du Languedoc-Roussillon d'être informés rapidement, complètement et objectivement des problèmes phytosanitaires propres à leurs cultures.

Le Service de la Protection des Végétaux, par les Avertissements Agricoles, permet d'assurer des productions saines donc valorisés par l'usage de pesticides homplogués, utilisés aux seuls moments opportuns à des doses compatibles avec les législations. L'abonnement aux Avertissements Agricoles vous permet de valoriser votre production.

Nouveaux tarfis d'abonnement

- Abonnement ordinaire . . . . . . 50 F

- Abonnement collectif :

1°) à une même adresse . . . . 50 F + 30 F par série supplémentaire de bulletins

2°) à plusieurs adresses . . . 50 F + 40 F par adresse supplémentaire

3°) à plusieurs Stations d'Avertissements . . . . . . 50 F + 40 F par station supplémentaire.

La documentation générale (revues, tracts ...) dont peuvent bénéficier les abonnés des Stations, indépendamment du Bulletin Technique et de ses annexes ne fera l'objet, pour les abonnements collectifs, que d'un seul service.

Le Chef de Circonscription,

P. BERVILLE

Les Ingénieurs,

CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON